

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

17 mars 2022

D870 – COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET PRINCIPAL PETR

L'an deux mille vingt deux, le 17 mars à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes de Dampierre-en-Bray, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 9 mars 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Gilbert DEBURE (commune de Fresnoy-Folny), Sabine CAMENISCH (commune de Clais)

Communauté Bray Eawy : Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Jacques VACHER (commune de La Crique), Fouad NAMMOUR (commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de la Haye)

Assistaient également :

Personnes excusées

Joël DECOUDRE (Conseiller départemental), Sébastien JUMEL (Député), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Annie VIDAL (Députée), Pascal MARTIN (Sénateur), Agnès CANAYER (Sénatrice), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 22

Délégués votants : 22

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-21 du CGCT ;

Considérant la nécessité d'adopter chaque année le compte de gestion de chaque budget. A ce titre, ce même compte fait suite à la clôture de l'exercice. Il est formalisé par le comptable public de référence. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Considérant la concordance entre le compte de gestion 2021 afférent au budget principal et le compte administratif 2021 afférent au budget principal,

BP PETR	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	78 252,31		-6 063,97	72 188,34
Fonctionnement	550 491,91		-119 444,19	431 047,72

Après avoir délibéré, le compte de gestion 2021 du budget principal est adopté à l'unanimité par le Comité syndical.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **31 MARS 2022**
Et de sa publication **31 MARS 2022**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUF-CHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUF-CHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org



Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

17 mars 2022

D871 – COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ANNEXE PRESTATION DE SERVICE

L'an deux mille vingt deux, le 17 mars à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes de Dampierre-en-Bray, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 9 mars 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Gilbert DEBURE (commune de Fresnoy-Folny), Sabine CAMENISCH (commune de Clais)

Communauté Bray Eawy : Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Jacques VACHER (commune de La Crique), Fouad NAMMOUR (commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de la Haye)

Assistaient également :

Personnes excusées

Joël DECOUDRE (Conseiller départemental), Sébastien JUMEL (Député), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Annie VIDAL (Députée), Pascal MARTIN (Sénateur), Agnès CANAYER (Sénatrice), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 22

Délégués votants : 22

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-21 du CGCT ;

Considérant la nécessité d'adopter chaque année le compte de gestion de chaque budget. A ce titre, ce même compte fait suite à la clôture de l'exercice. Il est formalisé par le comptable public de référence. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Considérant la concordance entre le compte de gestion 2021 afférent au budget annexe prestations de service et le compte administratif 2021 afférent au budget annexe prestations de service.

Budget Prestations de services	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement				
Fonctionnement	-34 669,72		34 669,72	0,00

Après avoir délibéré, le compte de gestion 2021 du budget annexe Prestation de Service est adopté à l'unanimité par le Comité syndical.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **31 MARS 2022**
Et de sa publication **31 MARS 2022**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org



Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

17 mars 2022

D872 – COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ANNEXE ADS

L'an deux mille vingt deux, le 17 mars à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes de Dampierre-en-Bray, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 9 mars 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Gilbert DEBURE (commune de Fresnoy-Folny), Sabine CAMENISCH (commune de Clais)

Communauté Bray Eawy : Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Jacques VACHER (commune de La Crique), Fouad NAMMOUR (commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de la Haye)

Assistaient également :

Personnes excusées

Joël DECOUDRE (Conseiller départemental), Sébastien JUMEL (Député), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Annie VIDAL (Députée), Pascal MARTIN (Sénateur), Agnès CANAYER (Sénatrice), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 22

Délégués votants : 22



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-21 du CGCT ;

Considérant la nécessité d'adopter chaque année le compte de gestion de chaque budget. A ce titre, ce même compte fait suite à la clôture de l'exercice. Il est formalisé par le comptable public de référence. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Considérant la concordance entre le compte de gestion 2021 afférent au budget annexe ADS et le compte administratif 2021 afférent au budget ADS.

Budget ADS	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	20 835,05		-3 000,56	17 834,49
Fonctionnement	-14 902,19		39 348,32	24 446,13

Après avoir délibéré, le compte de gestion 2021 du budget annexe ADS est adopté à l'unanimité par le Comité syndical.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **31 MARS 2022**
Et de sa publication **31 MARS 2022**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

17 mars 2022

D873 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL PETR

L'an deux mille vingt deux, le 17 mars à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes de Dampierre-en-Bray, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 9 mars 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Gilbert DEBURE (commune de Fresnoy-Folny), Sabine CAMENISCH (commune de Clais)

Communauté Bray Eawy : Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Jacques VACHER (commune de La Crique), Fouad NAMMOUR (commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de la Haye)

Assistaient également :

Personnes excusées

Joël DECOUDRE (Conseiller départemental), Sébastien JUMEL (Député), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Annie VIDAL (Députée), Pascal MARTIN (Sénateur), Agnès CANAYER (Sénatrice), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 22

Délégués votants : 22

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-12 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif ;

Considérant l'avis du bureau syndical en date du 1er mars 2022.

Vue d'ensemble - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisé au 31/12/2021
	TOTAL DES DEPENSES	711 681,78 €
011	Charges à caractère général	120 996,50 €
012	Charges de personnel	443 872,83 €
65	Autres charges de gestion courante	31 095,47 €
66	Charges financières	1 970,10 €
67	Charges exceptionnelles	60 743,70 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 003,18 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	711 681,78 €
	TOTAL DES RECETTES	592 237,59 €
13	Atténuations de charges	23 768,22 €
70	Produits du domaine et ventes	38 188,00 €
74	Dotations, subventions et participations	494 301,46 €
75	Produits de gestion courante	2,63 €
77	Produits exceptionnels	122,98 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 854,30 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	592 237,59 €

Vue d'ensemble - section d'investissement

Chapitres	Libellé	Réalisé au 31/12/2021
	TOTAL DES DEPENSES	85 261,54 €
20	Immobilisations incorporelles	47 893,44 €
21	Immobilisations corporelles	1 513,80 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 854,30 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	85 261,54 €
	TOTAL DES RECETTES	79 197,57 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	14 434,39 €
13	Subventions d'investissement	11 760,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 003,18 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	79 197,57 €

Sous la présidence de Madame Arlette DUPUIS, Doyenne d'âge, le Comité Syndical approuve, à la majorité (le Président ne prend pas part au vote) le compte administratif 2021 relatif au budget principal par chapitre avec une présentation par fonction.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **31 MARS 2022**
Et de sa publication **31 MARS 2022**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
78270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tel. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
78270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tel. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

17 mars 2022

D874 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES

L'an deux mille vingt deux, le 17 mars à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes de Dampierre-en-Bray, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 9 mars 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Gilbert DEBURE (commune de Fresnoy-Folny), Sabine CAMENISCH (commune de Clais)

Communauté Bray Eawy : Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Jacques VACHER (commune de La Crique), Fouad NAMMOUR (commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de la Haye)

Assistaient également :

Personnes excusées

Joël DECOUDRE (Conseiller départemental), Sébastien JUMEL (Député), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Annie VIDAL (Députée), Pascal MARTIN (Sénateur), Agnès CANAYER (Sénatrice), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 22

Délégués votants : 22

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-12 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif ;

Considérant l'avis du bureau syndical en date du 1er mars 2022 ;

Vue d'ensemble - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisé au 31/12/2021
	TOTAL DES DEPENSES	53 025,14 €
011	Charges à caractère général	37 225,14 €
012	Charges de personnel	15 800,00 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	53 025,14 €
	TOTAL DES RECETTES	87 694,86 €
70	Produits du domaine et ventes	30 325,92 €
74	Dotations, subventions et participations	3 200,00 €
77	Produits exceptionnels	54 168,94 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	87 694,86 €

Sous la présidence de Madame Arlette DUPUIS, Doyenne d'âge, le Comité Syndical approuve, à la majorité (le Président ne prend pas part au vote) le compte administratif 2021 relatif au budget annexe prestations de services par chapitre avec une présentation par fonction.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **31 MARS 2022**
Et de sa publication **31 MARS 2022**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

17 mars 2022

D875 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE ADS

L'an deux mille vingt deux, le 17 mars à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes de Dampierre-en-Bray, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 9 mars 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Gilbert DEBURE (commune de Fresnoy-Folny), Sabine CAMENISCH (commune de Clais)

Communauté Bray Eawy : Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Jacques VACHER (commune de La Crique), Fouad NAMMOUR (commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de la Haye)

Assistaient également :

Personnes excusées

Joël DECOUDRE (Conseiller départemental), Sébastien JUMEL (Député), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Annie VIDAL (Députée), Pascal MARTIN (Sénateur), Agnès CANAYER (Sénatrice), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 22

Délégués votants : 22

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-12 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif ;

Considérant l'avis du bureau syndical en date du 1er mars 2022.

Vue d'ensemble - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisé au 31/12/2021
	TOTAL DES DEPENSES	212 070,57 €
011	Charges à caractère général	39 237,90 €
012	Charges de personnel	166 336,60 €
65	Autres charges de gestion courante	4 870,42 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 625,65 €
022	Dépenses imprévues	- €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	212 070,57 €
	TOTAL DES RECETTES	251 418,89 €
13	Atténuations de charges	1 585,72 €
74	Dotations, subventions et participations	249 832,71 €
75	Produits de gestion courante	0,46 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	251 418,89 €

Vue d'ensemble - section d'investissement

Libellé	Réalisé au 31/12/2021
TOTAL DES DEPENSES	14 287,01 €
Immobilisations incorporelles	11 850,00 €
Immobilisations corporelles	2 437,01 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
Dépenses imprévues	
DEPENSES DE L'EXERCICE	14 287,01 €
TOTAL DES RECETTES	11 286,45 €
Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	220,80 €
Subventions d'investissement	9 440,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 625,65 €
RECETTES DE L'EXERCICE	11 286,45 €

Sous la présidence de Madame Arlette DUPUIS, Doyenne d'âge, le Comité Syndical approuve, à la majorité (le Président ne prend pas part au vote) le compte administratif 2021 relatif au budget annexe ADS par chapitre avec une présentation par fonction.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **31 MARS 2022**
Et de sa publication **31 MARS 2022**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

17 mars 2022

D876 – BUDGET 2022 BUDGET PRINCIPAL PETR

L'an deux mille vingt deux, le 17 mars à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes de Dampierre-en-Bray, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 9 mars 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Gilbert DEBURE (commune de Fresnoy-Folny), Sabine CAMENISCH (commune de Clais)

Communauté Bray Eawy : Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Jacques VACHER (commune de La Crique), Fouad NAMMOUR (commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de la Haye)

Assistaient également :

Personnes excusées

Joël DECOUDRE (Conseiller départemental), Sébastien JUMEL (Député), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Annie VIDAL (Députée), Pascal MARTIN (Sénateur), Agnès CANAYER (Sénatrice), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 22

Délégués votants : 22



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Le budget n'est valablement adopté qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés et que si les conditions de quorum sont respectées conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vu la délibération D861 du 17 février 2022 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant l'avis du bureau syndical du 1^{er} mars 2022.

Vue d'ensemble - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2022
	TOTAL DES DEPENSES	1 147 440,72 €
011	Charges à caractère général	433 632,72 €
012	Charges de personnel	516 257,00 €
65	Autres charges de gestion courante	61 798,00 €
66	Charges financières	2 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €
014	Atténuations de produits	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 253,00 €
022	Dépenses imprévues	75 000,00 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	1 147 440,72 €
023	Virement à la section d'investissement	- €
002	Résultat de fonctionnement reporté	
	TOTAL DES RECETTES	1 147 440,72 €
13	Atténuations de charges	- €
70	Produits du domaine et ventes	93 520,00 €
74	Dotations, subventions et participations	587 018,00 €
75	Produits de gestion courante	- €
77	Produits exceptionnels	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 855,00 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	716 393,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	431 047,72 €

Vue d'ensemble - section d'investissement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2022	BP et RAR 2022
	TOTAL DES DEPENSES	198 750,78 €	271 134,34
20	Immobilisations incorporelles	21 500,00 €	93 883,56
21	Immobilisations corporelles	134 296,78 €	134 296,78
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 854,00 €	35 854,00
020	Dépenses imprévues	7 100,00 €	7 100,00
	DEPENSES DE L'EXERCICE	198 750,78 €	271 134,34
	TOTAL DES RECETTES	156 334,34 €	271 134,34
001	Solde d'exécution reporté	72 188,34 €	72 188,34
			0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	25 893,00 €	25 893,00
13	Subventions d'investissement	- €	114 800,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 253,00 €	58 253,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	84 146,00 €	198 946,00

Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le budget principal PETR par chapitre avec une présentation par fonctions.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **31 MARS 2022**
Et de sa publication **31 MARS 2022**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

17 mars 2022

D877 – BUDGET 2022 BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES

L'an deux mille vingt deux, le 17 mars à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes de Dampierre-en-Bray, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 9 mars 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Gilbert DEBURE (commune de Fresnoy-Folny), Sabine CAMENISCH (commune de Clais)

Communauté Bray Eawy : Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Jacques VACHER (commune de La Crique), Fouad NAMMOUR (commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de la Haye)

Assistaient également :

Personnes excusées

Joël DECOUDRE (Conseiller départemental), Sébastien JUMEL (Député), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Annie VIDAL (Députée), Pascal MARTIN (Sénateur), Agnès CANAYER (Sénatrice), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 22

Délégués votants : 22

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Le budget n'est valablement adopté qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés et que si les conditions de quorum sont respectées conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vu la délibération D861 du 17 février 2022 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant l'avis du bureau syndical du 1^{er} mars 2022.

Vue d'ensemble - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2022
	TOTAL DES DEPENSES	75 300,00 €
011	Charges à caractère général	17 000,00 €
012	Charges de personnel	58 300,00 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	75 300,00 €
	TOTAL DES RECETTES	75 300,00 €
70	Produits du domaine et ventes	44 800,00 €
75	Produits de gestion courante	30 500,00 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	75 300,00 €

Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le budget annexe prestations de services par chapitre avec une présentation par fonctions.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **31 MARS 2022**
Et de sa publication **31 MARS 2022**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

COLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
LE RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUSCHATTEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 / Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

COLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
LE RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUSCHATTEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 / Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org



PAYS DE BRAY

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

17 mars 2022

D878 – BUDGET 2022 BUDGET ANNEXE ADS

L'an deux mille vingt deux, le 17 mars à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes de Dampierre-en-Bray, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 9 mars 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Gilbert DEBURE (commune de Fresnoy-Folny), Sabine CAMENISCH (commune de Clais)

Communauté Bray Eawy : Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Jacques VACHER (commune de La Crique), Fouad NAMMOUR (commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de la Haye)

Assistaient également :

Personnes excusées

Joël DECOUDRE (Conseiller départemental), Sébastien JUMEL (Député), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Annie VIDAL (Députée), Pascal MARTIN (Sénateur), Agnès CANAYER (Sénatrice), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 22

Délégués votants : 22

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Le budget n'est valablement adopté qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés et que si les conditions de quorum sont respectées conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vu la délibération D861 du 17 février 2022 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant l'avis du bureau syndical du 1^{er} mars 2022.

Vue d'ensemble - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2022
	TOTAL DES DEPENSES	297 956,13 €
011	Charges à caractère général	43 300,00 €
012	Charges de personnel	229 542,00 €
65	Autres charges de gestion courante	7 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 614,00 €
022	Dépenses imprévues	10 000,13 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	297 956,13 €
	TOTAL DES RECETTES	297 956,13 €
74	Dotations, subventions et participations	268 790,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 720,00 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	273 510,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	24 446,13 €

Vue d'ensemble - section d'investissement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2022
	TOTAL DES DEPENSES	28 676,49 €
20	Immobilisations incorporelles	12 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	10 016,49 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 720,00 €
020	Dépenses imprévues	1 940,00 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	28 676,49 €
	TOTAL DES RECETTES	28 676,49 €
001	Solde d'exécution reporté	17 834,49 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 228,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 614,00 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	10 842,00 €

Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le budget annexe ADS par chapitre avec une présentation par fonctions.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **31 MARS 2022**
Et de sa publication **31 MARS 2022**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

17 mars 2022

D879 – COTISATIONS DES EPCI

L'an deux mille vingt deux, le 17 mars à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes de Dampierre-en-Bray, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 9 mars 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Gilbert DEBURE (commune de Fresnoy-Folny), Sabine CAMENISCH (commune de Clais)

Communauté Bray Eawy : Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Jacques VACHER (commune de La Crique), Fouad NAMMOUR (commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de la Haye)

Assistaient également :

Personnes excusées

Joël DECOUDRE (Conseiller départemental), Sébastien JUMEL (Député), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Annie VIDAL (Députée), Pascal MARTIN (Sénateur), Agnès CANAYER (Sénatrice), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 22

Délégués votants : 22

Vu les statuts du PETR approuvés par arrêté préfectoral du 3 février 2017 et son article 15 relatifs aux ressources

Considérant l'impulsion d'un travail collectif, à l'échelle du Pays de Bray sur la mobilité par le PETR

Monsieur le président propose de ne pas appliquer l'augmentation habituelle de 3% à la cotisation des communautés de communes pour l'année 2021 et de maintenir la cotisation à 4,33 € en moyenne par habitant à l'échelle du territoire. La cotisation est ensuite précisée pour chaque communauté de communes en fonction du nombre d'habitants et de son potentiel fiscal.

Il expose ensuite qu'il est proposé une participation des communautés de communes pour travailler collectivement et en appui aux communautés de communes sur le volet mobilité. La participation des communautés de communes correspond à l'équivalent de la prise en charge de 50% du coût du chargé de mission mobilité.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- Stabiliser la cotisation annuelle des communautés de communes par rapport à 2021
- Fixer la cotisation annuelle à 4,33 € en moyenne par habitant à l'échelle du Pays de Bray, à répartir selon la population et le potentiel fiscal de chaque communauté de communes
- Solliciter une participation pour le travail sur la mobilité pour un montant total de 18 526,68 € à répartir selon la même clé (population / potentiel fiscal) par communauté de communes

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **31 MARS 2022** 31 MARS 2022
Et de sa publication
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

17 mars 2022

D880 – RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE – 300 000 EUROS

L'an deux mille vingt deux, le 17 mars à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes de Dampierre-en-Bray, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 9 mars 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Gilbert DEBURE (commune de Fresnoy-Folny), Sabine CAMENISCH (commune de Clais)

Communauté Bray Eawy : Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Jacques VACHER (commune de La Crique), Fouad NAMMOUR (commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de la Haye)

Assistaient également :

Personnes excusées

Joël DECOUDRE (Conseiller départemental), Sébastien JUMEL (Député), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Annie VIDAL (Députée), Pascal MARTIN (Sénateur), Agnès CANAYER (Sénatrice), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 22

Délégués votants : 22

Considérant que notre ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 euros arrivera à expiration le 8 juin 2021.

Monsieur le président précise qu'il est nécessaire de renouveler notre ligne de trésorerie pour un montant de 300 000 euros.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet de renouvellement de la ligne de trésorerie.

Monsieur le président présente au comité syndical l'offre de financement reçue.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le président et après avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine le financement nécessaire correspondant au besoin annuel de financement en attente de versement des subventions.

Montant total du financement : 300 000 €, répartis suivant modalités ci-dessous :

- Taux variable sur index : Euribor 1 mois moyenné flooré à 0% + Marge : 1.15 %
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Commission d'engagement à 0.10% soit 300 €
- Frais de dossier : 100 €

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- Renouveler la ligne de trésorerie du PETR du Pays de Bray pour un montant de 300 000 € auprès du Crédit agricole de Normandie.
- Autoriser le Président à signer les contrats relatifs à la ligne de trésorerie selon les modalités présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,

Le **31 MARS 2022**
Et de sa publication **31 MARS 2022**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org



Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

17 mars 2022

D881 – CLE DE REPARTITION PETR/ADS

L'an deux mille vingt deux, le 17 mars à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes de Dampierre-en-Bray, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 9 mars 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Gilbert DEBURE (commune de Fresnoy-Folny), Sabine CAMENISCH (commune de Clais)

Communauté Bray Eawy : Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Jacques VACHER (commune de La Crique), Fouad NAMMOUR (commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de la Haye)

Assistaient également :

Personnes excusées

Joël DECOUDRE (Conseiller départemental), Sébastien JUMEL (Député), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Annie VIDAL (Députée), Pascal MARTIN (Sénateur), Agnès CANAYER (Sénatrice), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 22

Délégués votants : 22

Considérant l'article 7 des statuts du PETR du Pays de Bray précisant que le PETR du Pays de Bray peut exercer des missions de prestations de services en matière d'urbanisme (instruction du droit des sols...)

Considérant le budget annexe ADS relatif au fonctionnement et aux dépenses d'investissement du service ADS

Considérant la nécessité de définir une clé de répartition entre le service ADS et le PETR pour les factures globales (ex : téléphone, logiciel de comptabilité, location machine à affranchir, ...) et les frais salariaux de secrétariat et de comptabilité

Considérant le fonctionnement actuel de la structure, il est nécessaire de réajuster la clé de répartition,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- Annuler et remplacer la délibération D816 du 2 mars 2021,
- Définir une clé de répartition de 5/17ème pour les factures globales, et les frais salariaux de secrétariat et de comptabilité, correspondant à l'effectif du service ADS au sein du PETR, à compter du 1er avril 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **31 MARS 2022**
Et de sa publication **31 MARS 2022**
Le Président, Xavier LEFRANÇOIS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org